

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2026

Décision du 15 janvier 2026

01.2026-22

INFORMATIQUE

Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « maintenance de la billetterie et du contrôle d'accès à la piscine Aquaval'Sèvre à Clisson – année 2026 »

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant que la société SLH Control sise 3A rue du Jardin d'Ecosse – 57245 PELTRE dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de contractualiser avec la société SLH Control sise 3A rue du Jardin d'Ecosse – 57245 PELTRE pour la maintenance de la billetterie et du contrôle d'accès de la piscine d'Aquaval' Sèvre à Clisson pour un montant de 6 293,38 € HT soit 7 552,06 € TTC et pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »